



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT RUE STANISLAS DELAQUAIZE SECTION A L N° 176, 177 ET 418

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
Vu la demande d'alignement de EUCLYD EUROTOP relative à la propriété de Mme Danièle SEGUIN sise Rue Stanislas Delaquaize cadastrée section A L n° 176, 176 et 418 à Pont-Audemer,  
Vu l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne les parcelles cadastrées section A L n° 176 et 177 bordant la rue Stanislas Delaquaize (V.C. n° 507).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

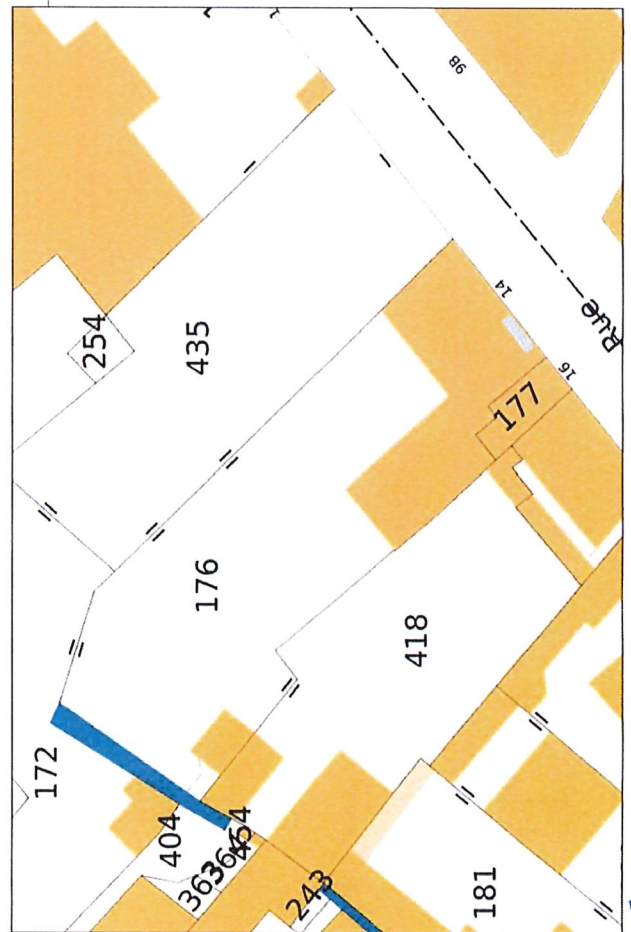
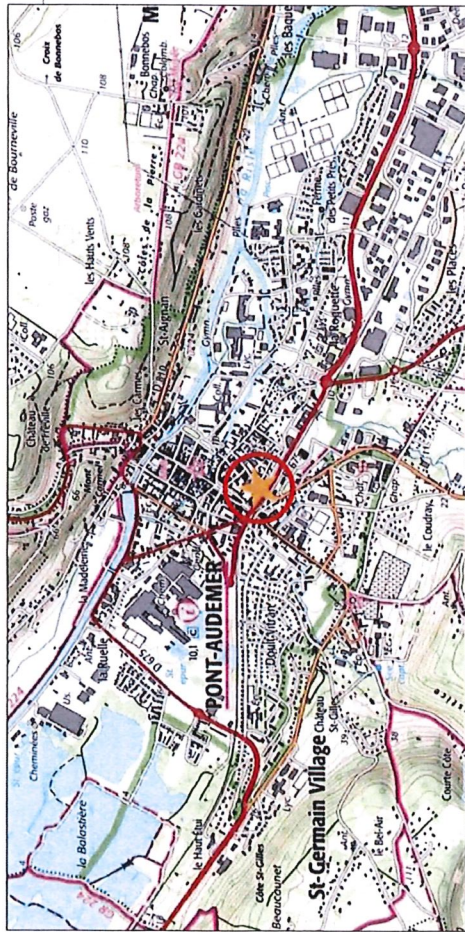
Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 3 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS





Département de l'Eure

**COMMUNE DE PONT-AUDEMER**

Rue Stanislas Delaquaize

Propriété de Mme Danièle SEGUIN  
Cadastrée Section AL n°176, 177 et 418

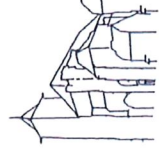
L'alignement défini suivant le point 400

La Ville de PONT-AUDEMER: *Par le Maire et par délégation,*  
*J.M. Adjoint,*



C. BANTELOUP

Date: 2 Juillet 2024



Dressé le : 22 Février 2024  
Borné le : 22 Février 2024



Dossier: PA24022

5, Rue des Temps Modernes  
27500 PONT-AUDEMER  
Tél : 02.32.41.12.23  
pontaudemer@euclid.fr  
www.euclid.fr

# PLAN CONCOURANT A LA DELIMITATION

